

Le 21 mars 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Trafic de civelles : Sous l'autorité du parquet de LA ROCHE SUR YON, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), l'Office français de la biodiversité (OFB) et les Groupements de Gendarmerie de la Vendée et de la Charente-Maritime démantèlent un réseau de pêcheurs professionnels organisé**

**Le 18 mars 2025, une vaste opération judiciaire a été menée en Vendée (85) et en Charente-Maritime (17) pour démanteler un trafic illégal de civelles. Plusieurs professionnels de la pêche sont soupçonnés d'avoir organisé un réseau d'exportation clandestine vers l'Espagne, en violation de la réglementation en vigueur.**

La pêche de la civelle est l'une des pêcheries les plus réglementées en France. Les professionnels sont soumis à des quotas de pêche (consommation et repeuplement) et des périodes de pêches. Ils doivent respecter des obligations déclaratives permettant d'assurer la traçabilité des captures et leurs commercialisations.

C'est une espèce à très forte valeur ajoutée, la civelle de consommation est vendue en moyenne à 400€/kg et la civelle de repeuplement à 160€/kg.

Les prix de vente génèrent une appétence de la part de filières organisées de braconnage et de commercialisation illicite d'échelle internationale, les alevins de l'anguille étant destinés à des élevages Asiatiques, où elle se commercialise entre 2000 et 6000 euros le kilogramme.

Dans la continuité de plusieurs procédures menées par une pluralité de services d'enquête sur le sujet du trafic international de civelles, plusieurs professionnels de la pêche demeurant en Vendée (85) et en Charente-Maritime (17) sont soupçonnés d'organiser ce trafic et d'en dégager des bénéfices importants. Ces derniers enfreignent la loi, soit en falsifiant leurs déclarations de pêche de civelles destinées à la consommation et au repeuplement, soit en vendant leur surplus de manière illégale à des trafiquants espagnols.

Sous l'autorité du parquet du Tribunal Judiciaire de La Roche-sur-Yon (85), la gendarmerie et l'OFB diligentent une enquête préliminaire. Les investigations démontrent qu'un groupe de pêcheurs professionnels, en marge de leur activité légale, transportent illégalement des civelles en Espagne afin de les revendre.

Le 18 mars 2025, une opération judiciaire, mobilisant des enquêteurs de l'OCLAESP (Office Central de Lutte contre Les Atteintes à l'Environnement et la Santé Publique), une quarantaine d'inspecteurs de l'environnement de l'OFB ainsi qu'une quarantaine de gendarmes des groupements de gendarmerie de la Vendée et de la Charente-Maritime, est déclenchée afin d'interpeller ces individus, et de procéder à la recherche de déclaration frauduleuse de pêche par rapport aux quotas ainsi qu'à la recherche de civelles stockées illégalement dans des viviers clandestins. Sept personnes sont interpellées et placées en garde à vue, dont 5 professionnels de la mer, tous connus de la documentation judiciaire dont la moitié pour des infractions à la pêche.

Plusieurs viviers clandestins sont saisis ainsi que des avoirs criminels (plusieurs dizaines de milliers d'euros sur comptes bancaires et en numéraire, ainsi que 5 véhicules dont une Porsche 718 GTS) en raison du préjudice écologique estimé et de la gravité des infractions commises.

L'évaluation du préjudice écologique, d'un minimum de 476 000 euros, est en cours de finalisation avant que des poursuites ne soient exercées.